

**Voilà un an, Xavier Darcos  
a dû retirer son projet devant la  
résistance des personnels.  
N'est-ce pas la même question qui se  
pose aujourd'hui ?  
Jugez-en vous-mêmes !**

# Réforme du lycée La vérité sur ce qui se prépare

**Les « pistes » suivies par le Ministre pour mettre en œuvre la réforme du lycée annoncée pour la rentrée prochaine sont petit à petit rendues publiques.**

**Nous les publions dans le détail dans ce document : que vont devenir les horaires disciplinaires et les dédoublements, leur caractère national, l'orientation, le baccalauréat ? Qu'y a-t-il derrière l'accompagnement individuel annoncé ?**

## ► « Accompagnement individuel » contre programmes et statuts nationaux

Force est de constater que derrière les déclarations sur la réussite de chaque élève, il s'agit, encore une fois, de réduire les horaires disciplinaires, et de franchir une nouvelle étape dans la déréglementation sous couvert d'autonomie des établissements, en faisant voler en éclat les grilles horaires nationales.

## ► RGPP et « coup de rabot disciplinaire »

Dans le même temps 16000 nouvelles suppressions de postes sont annoncées au budget de l'Education Nationale. La réforme du lycée fait explicitement partie de la « Révision Générale des Politiques Publiques », catalogue de 374 décisions organisant la suppression massive de postes, de services et les privatisations. Comment dans ces conditions prendre pour argent comptant les annonces sur une réforme « à taux d'encadrement constant » ? L'autonomie des établissements devient dans ce contexte un moyen commode de faire disparaître toute possibilité de comparaison...

Dans le même temps le Ministre annonce un « nouveau pacte de carrière ». Celui-ci, loin de permettre une revalorisation salariale pour tous dans le respect du statut national (et notamment du décret du 25 mai 1950), telle que nous la demandons, préconise une individualisation des rémunérations sous forme de primes d'engagement sur de nouvelles missions (tutorat...) et d'un troisième grade (au-delà de la hors-classe) accessible à un tout petit nombre de collègues, choisis au « mérite »...

## ► Le SNFOLC demande des garanties sur le respect des statuts : y aurait-il quelque chose à cacher aux personnels ?

Le SNFOLC a demandé depuis le début à participer à l'ensemble des discussions et négociations sur la réforme des lycées, pour y faire valoir les garanties indispensables pour les personnels : maintien des horaires disciplinaires et des dédoublements, maintien du baccalauréat comme examen national

anonyme, arrêt des suppressions de postes, maintien du statut national. Et aussi pour faire valoir cette revendication de bon sens : le meilleur « accompagnement » c'est celui réalisé avec des dédoublements et des effectifs allégés...

Force est de constater que pour le moment nous n'avons pas été entendus et que seules les organisations syndicales qui en 2008 avaient signé un protocole d'accord avec M. Darcos intitulé « 16 points de convergence pour la réforme du lycée » y ont été invitées (1), ce protocole ayant servi de base au projet qui a été rejeté il y a un an.



## ► Il y a urgence à renoncer à des mesures déjà rejetées en 2007 et en 2008

Si formellement les modules semestriels prévus par le projet Darcos ont été abandonnés, M. Chatel se place très largement dans ses pas.

Il a prévu des annonces officielles sur les grilles horaires dans les jours qui viennent. Le SNFOLC s'est adressé à lui pour qu'il renonce aux diminutions d'heures de cours et à la casse des grilles horaires nationales, à la mise en danger de disciplines entières (SES,...), et qu'il ouvre des négociations sans exclusive.

En décembre dernier le projet de réforme du lycée de M. Darcos a dû être retiré, parce qu'il s'est heurté au refus des enseignants et des lycéens qui en ont massivement exigé l'abandon.

Les mêmes causes produisent les mêmes effets.

Le SNFOLC propose aux personnels de se réunir dans les établissements, d'établir le cahier des revendications et des garanties qu'ils exigent, en terme de maintien des heures de cours disciplinaires et des dédoublements, de programmes et d'horaires nationaux, d'obligations de service (maintien et respect du décret de 50), de préservation du baccalauréat. (Lire page 4)

(1) Seuls la FSU, l'UNSA, le SNALC, la FAEN et le SGEN-CFDT, signataires en 2008 des points de convergence pour la réforme du lycée sont invités à participer aux « groupes de travail ». Force Ouvrière, la CGT et SUD représentés pourtant au CTPM ne le sont pas.

# Que sait-on aujourd'hui sur la réforme du lycée, qui serait applicable en septembre 2010 ?

Informations distillées et silences nourrissent les craintes les plus vives pour les garanties statutaires :

- Réduction du nombre de cours disciplinaires
- Multiplication des tâches hors cours et recours à la précarité
- Remise en cause du cadre national par le biais notamment d'une « globalisation » d'une partie considérable des moyens horaires

## Une exigence : maintien et respect des décrets du 25 mai 1950

Interrogé par nous, le ministère a répondu lors d'une audience le 15 octobre qu'il ne toucherait pas aux décrets du 25 mai 1950 qui définissent nos obligations de service en maxima hebdomadaires d'heures d'enseignement dans notre discipline. C'est ce que Force Ouvrière demande et nous en prenons acte, mais encore faudrait-il respecter le décret et ne pas le dénaturer !

### ► Porte ouverte à des emplois du temps flexibles ?

Une partie de l'utilisation de la DGH relèverait de l'autonomie des établissements. Des changements d'emplois du temps en cours d'année (par semestre?) seraient rendus possibles, les dédoublements étant tantôt donnés à une discipline puis à une autre... ou concentrés sur une partie de l'année. Est-ce compatible avec des emplois du temps fixes, pour toute l'année scolaire établis dans les VS?

### ► SAS : emploi du temps sur combien de semaines ?

Il s'agit selon le ministre de « mettre en place des sas de complément de programmes, pendant les vacances scolaires, pour permettre les corrections de trajectoire entre les séries au cours ou à la fin de l'année ». Est-ce compatible avec le calendrier scolaire établi en semaines de cours sur 36 semaines ?

### ► Accompagnement personnalisé contre décrets statutaires

Selon la réponse du ministère lors d'une audience le 28 octobre : si l'accompagnement personnalisé devient obligatoire et inscrit dans la grille horaire de l'élève, il est alors inscrit dans l'obligation réglementaire de service des enseignants. L'accompagnement rentre dans le disciplinaire.

### ► Tutorat

Le tutorat s'adressera aussi bien aux enseignants qu'aux CPE et aux documentalistes qui seront chargés sur la base du volontariat d'animer un petit groupe d'élèves. Il serait rémunéré par des indemnités. Il concerne un référent unique pour un groupe sur les trois niveaux.

### ► Volontariat ?

Pour le tutorat, l'accompagnement individuel, les stages pendant les vacances, le ministère parle de volontariat... et d'indemnités. Mais le volontariat ce n'est pas le statut, les garanties collectives. La volonté d'aller vers une « contractualisation » individuelle des missions de chaque enseignant est patente.

## Luc Chatel en visite à Marseille

Le ministre a engagé un « tour de France » des lycées. Lors de son passage au lycée Perrin de Marseille, une délégation FO a été reçue par ses représentants. (extraits)

### ► Globalisation des heures de dédoublement en seconde

**FO :** Vous avez abordé dans d'autres établissements la globalisation des heures de dédoublement. Qu'en est-il ?

**Le ministère :** *Nous avons de grands axes qui vont se préciser jusqu'en décembre. L'idée du ministre : c'est en donnant plus d'autonomie au terrain qu'on parviendra à un encadrement plus harmonieux et équitable, c'est de mettre les heures de dédoublement dans une enveloppe qui pourra être gérée par le conseil pédagogique ou l'ensemble de la communauté éducative. Il faut donner au terrain plus de marge de manœuvre.*

### ► Tutorat, orientation des élèves

**FO :** Pouvez-vous nous assurer que cette « mission » ne se substituera pas à celle des COP, qu'il y aura encore des COP dans les établissements ?

**Le ministère :** *Les missions des COP ne sont pas remises en cause. Une loi est en cours pour renforcer leur formation et la mise en place d'un grand service de l'orientation. Les enseignants sont les plus à même de conseiller au niveau de l'orientation.*

### ► Groupes de compétences en LV

**FO :** La constitution de ces groupes se fera-t-elle avec des élèves de niveau, de filières différentes ?

**Le ministère :** *Ils seront organisés par le conseil pédagogique du lycée. Les groupes de compétence sont une déclinaison du cadre européen des langues. Créer des groupes de niveau, c'est une aide. Il faut une formation des enseignants. La LV2 sera intégrée dans le tronc commun.*

### ► Réforme des STI

**FO :** Quelles garanties de maintien de toutes ses filières et de tous les postes ?

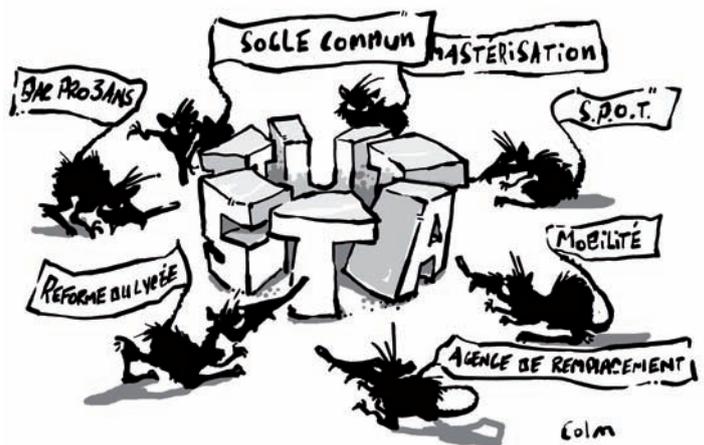
**Le ministère :** *Les textes qui définissent les STI datent de 1993. Il faut de nouvelles solutions pour que ça colle avec la réalité économique. L'Inspection générale va réfléchir à mettre en adéquation avec le cadre de Lisbonne 2000, qui est 50% au niveau licence. Cela a été fait pour les STG. Il y a un enjeu industriel.*

**Le site du SNFOLC :  
www.fo-snfolc.fr**

## Quel avenir pour le baccalauréat ?

« Préparons les lycéens à l'enseignement supérieur, ouvrons, préparons les transitions, aménageons les parcours » (discours du Président de la République, le 13 octobre).

Intégration de l'accompagnement personnalisé dans le corps des disciplines, prise en compte dans l'évaluation de l'engagement des lycéens en dehors du temps scolaire, changement de filières en cours d'année, réflexion sur un autre mode d'évaluation, mise en place du livret de compétences..., même si le ministre se veut rassurant en disant que « le baccalauréat est une institution », nous avons toutes les raisons d'être inquiets pour l'avenir du baccalauréat, diplôme national, délivré sous forme d'examen anonyme et ponctuel ! Davantage de contrôle continu ? Des notes, qui ne sont pas de véritables notes, prises en compte à l'image de la note de vie scolaire en collège pour l'obtention du brevet ? Une validation des compétences entrant dans l'obtention du bac ? Une certification des langues qui vaudrait diplôme pour les épreuves de LV1, LV2, LV3 ?



| Horaires actuels de la classe de seconde<br>Arrêté du 18-3-1999 modifié                        |  |   |   |
|--|--|---|---|
| Discipline   | Détail de l'horaire.   | Horaire élève   | Horaire «prof»  |
| Français   | 4h + 0,5h mod.   | 4,5h  | 5h  |
| Maths  | 3h + 1h mod.   | 4h  | 5h  |
| LV1  | 2h + 1h mod.   | 3h  | 4h  |
| LV2<br>un des deux enseignements de détermination  | 2h + 0,5h TD   | 2,5h  | 3h  |
| Histoire-Géo   | 3h + 0,5h mod.<br>+0,5h TD.Ecjs                                | 4h  | 5h  |
| EPS  | 2h   | 2h  | 2h  |
| SVT  | 0,5h + 1,5h TD   | 2h  | 3,5h  |
| Sc. Physiques  | 2h + 1,5h TD   | 3,5h  | 5h  |
| 2 <sup>nd</sup> enseignement de détermination (SES, ou MPI, IGC, ISI, ISP, PCL, BLP, SMS, ...) | 3h (pour la MPI) mais variable de 2,5 à 5h selon la discipline | 3h  | 3h  |
| Eventuellement une option (LV3, Latin, Grec, Arts, EPS-option)                                 | 3h   | 3h  | 3h  |
| Aide individualisée (AI)   | 2h (mais pas pour tous les élèves)                             |   | 2h  |
| <b>TOTAL HORAIRE</b>   |  | <b>28,5 h</b><br>(si pas Aide individualisée ni option) | <b>37,5</b><br>(avec AI, mais sans option)<br><b>40,5h</b><br>avec option |

## Repères pour entrevoir la seconde Chatel

L'interprétation des annonces ministérielles du 24 octobre et les jours suivants nous a conduit à bâtir, sous toutes réserves et aider à mieux apprécier la gravité des projets à l'étude actuellement au ministère, le tableau ci-dessous. La « globalisation » annoncée par le ministre entraînerait la suppression, totale ou partielle, des heures de dédoublement, des modules, de l'Aide Individualisée (A.I. en Français et Maths) et des TD de l'actuelle grille nationale (ci-contre). Le total de ces heures atteint 13 heures-profs et 6,5 heures-élèves. En outre, 2 heures seraient prises aux disciplines pour l'« accompagnement éducatif » (individualisé). Les heures réservées aux 2 enseignements de détermination actuels (de 2,5 à 5 chacun selon les disciplines) seraient réduites à 3 heures pour 2 enseignements d'exploration (1,5 x 2). Les moyens horaires ainsi dégagés par l'ensemble de ces mesures envisagées constitueraient la « marge de manœuvre » de l'autonomie des établissements. Leur gestion serait donc locale (conseil pédagogique, communauté éducative,...). S'il est impossible d'afficher un total, le tableau ci-dessous, pure projection d'informations partielles, donne une indication de la part considérable qu'elle pourrait prendre.

| Discipline                      | Suppressions envisagées  | Horaire profs possibles<br>répercussions des suppressions envisagées ci-contre et nouveau total de l'horaire-prof | Horaire élève   |
|---------------------------------|--|---|---|
| Français                        | -0,5h module   | - 1h : 4h   | 4h  |
| Maths                           | -1h module   | - 2h : 3h   | 3h  |
| LV1                             | -1h module   | - 2h : 2h   | 2h  |
| LV2                             | -0,5h TD   | - 1h : 2 h  | 2h  |
| Histoire-Géo                    | -0,5h module<br>pas de garantie sur ECJS                           | - 1h : 4h   | 3,5h  |
| EPS                             | Pas de modification horaire  | 2 h   | 2h  |
| SVT                             | Pas de garanties sur le maintien des TD : on peut craindre - 1,5 h | -3h : 0,5h<br>si TD globalisé   | 0,5h  |
| Sc. Physiques                   | Idem - 1,5 h   | - 3h : 2h<br>si TD globalisé  | 2   |
| <b>TOTAL THÉORIQUE POSSIBLE</b> |  |   | <b>22h</b> sans option (-6,5h)<br><b>25h</b> si option à 3h |

## **Pacte de carrière : salaire au mérite et primes d'engagement pour effectuer des tâches non statutaires ?**

Les propositions actuelles du ministre :

■ « Les débuts de carrière avec une augmentation mensuelle nette qui ne saurait être inférieure à 100 euros, soit l'équivalent d'un treizième mois ».

■ La rémunération de nouvelles missions pour les enseignants « volontaires » (voir plus haut) dans le cadre de la réforme du lycée.

■ Un troisième grade, une classe exceptionnelle réservée à un tout petit nombre d'enseignants "méritants". Aujourd'hui la moitié des enseignants partent en retraite sans atteindre la hors-classe...

## **Que cache le leitmotiv qu'est devenue l'orientation ?**

L'orientation des lycéens est présentée comme le « chantier prioritaire » de la réforme : tutorat prévu pour suivre individuellement chaque élève dès la classe de 2<sup>nd</sup>e et réorientation des élèves à tous les niveaux et à tout moment. Les « sas pour permettre les corrections de trajectoire entre les séries au cours ou à la fin de l'année » prendraient la forme de stages pendant les vacances scolaires. Stages de deux types : « stages-passerelles » apportant les compléments de programmes nécessaires au passage dans une autre série et stages de remise à niveau ouverts aussi aux lycéens en difficulté afin de rendre le redoublement exceptionnel.

Le 21/10/ 2009, au Sénat, M. Chatel a précisé : « Si à Noël, un élève n'arrive pas à suivre, il lui sera possible de changer

d'orientation » : vers un découpage semestriel de fait ? Dans ce cadre déstructuré, quel avenir pour les programmes, l'organisation des classes, les cours, l'emploi du temps hebdomadaire, le bac ?... Plus qu'inquiétant !

Un groupe de travail s'est réuni le 22 octobre pour envisager les missions des COP « en articulation avec les missions d'orientation des enseignants » !...



## **FO invite les personnels à se réunir avec leurs sections syndicales et à s'adresser ensemble au ministre.**

**Monsieur le Ministre,**

Nous avons pris connaissance de vos annonces sur la réforme du lycée.

Elles conduisent en particulier à une diminution des horaires disciplinaires.

Elles conduisent inévitablement à une augmentation des inégalités, les horaires n'étant de fait plus nationaux, chaque conseil pédagogique ou même, selon vos propres termes, la « communauté éducative » - c'est-à-dire si nous comprenons bien, non seulement l'administration, mais aussi les associations de parents d'élèves et les lycéens - serait chargée de répartir un volant horaire...

**Nous vous demandons d'y renoncer.**

C'est la reprise des orientations que nous avons rejetées l'an dernier, ce qui avait amené M. Darcos à abandonner son projet. Loin de permettre de surmonter le malaise des enseignants que tout le monde s'accorde à reconnaître, elles ne peuvent que l'accroître.

Monsieur le Ministre, nous vous demandons de renoncer à ces dispositions et de nous donner les garanties indispensables, en particulier :

- ▶ **le maintien des horaires et programmes nationaux, aucune diminution des horaires disciplinaires**
- ▶ **le maintien des dédoublements liés à l'enseignement disciplinaire**
- ▶ **le maintien du bac, épreuve terminale, ponctuelle et anonyme**
- ▶ **l'arrêt des suppressions de postes**
- ▶ **le maintien et le respect des missions statutaires actuelles de chaque corps (CPE, COP, certifiés, agrégés...)**
- ▶ **le maintien et le respect du décret du 25 mai 1950, qui définit nos obligations de service en maxima hebdomadaires d'heures d'enseignement dans notre discipline**

Nom :

prénom :

discipline :

signature :